

Dans le cadre du processus d'élaboration d'une déclaration des droits des paysannes, paysans et autres travailleurs en milieu rural (DDP) et dans une démarche de démocratie participative locale, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, l'association FIAN France organise une soirée d'échange autour des ...

Droits des paysannes et paysans : vers une Déclaration des Nations Unies

Le 27 septembre 2012, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a affirmé la nécessité de créer un instrument juridique international spécifique pour la protection des droits des paysannes, paysans et autres personnes qui travaillent en milieu rural. Ce Projet de déclaration constitue un document transversal fondamental qui aborde les questions de droit à l'alimentation, de genre, de biodiversité, de semences, d'accès à la terre et aux ressources naturelles et productives, et ce, aussi bien aux niveaux local, régional, national et international. Fian France est membre du groupe de travail de la société civile française en faveur de la promotion de cette déclaration. Nous sommes engagés activement dans les négociations et souhaitons aujourd'hui élargir la mobilisation et déferer les organisations de la société civiles et les mouvements sociaux sur le territoire rhônalpin et national afin d'impulser une dynamique collective forte au niveau national. Dans cette optique, notre proximité de Genève et des instances onusiennes nous offre une place stratégique pour suivre ce processus.

Le 1^{er} octobre 2015, le Conseil des Droits de l'Homme a approuvé la prolongation du mandat du groupe de travail Intergouvernemental sur les droits des paysans et autres travailleurs en milieu rural.



TABLE RONDE : LA DDP

POURQUOI UNE DECLARATION? COMMENT EST NEE LA DEMARCHE, OU EN EST-ON? QUELLE PLUS-VALUE D'UNE DECLARATION INTERNATIONALE? QUELLE SIGNIFICATION POUR LA PAYSANNERIE ET LE MONDE RURAL EN FRANCE ET EN RHONE-ALPES? QUELLE PLACE POUR LES PAYSANS DANS LE PROCESSUS? QUELLE MOBILISATION EN FRANCE ET EN RHONE-ALPES?

Le 10 décembre 2015 à 19h

Accueil autour d'un apéro

Salle 319, 3^{ème} étage de la maison des associations de Grenoble

6 rue Berthe de Boissieux

Salle limitée à 40 personnes, inscription par téléphone ou mail

